



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 011-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 24 mars 2025, le *Règlement 011-25 relatif aux travaux de réfection du rang du Golf (segments 38-39) et prévoyant un emprunt de 510 000 \$.*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 avril 2025.

Il peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/m-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 6 mai 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière